



DECLARATION CTA DU 10 NOVEMBRE 2016.

La rentrée 2016 est la dernière du quinquennat et revêt donc un caractère particulier dans le calendrier de notre pays. Elle marque l'année de l'achèvement de la Refondation de l'Ecole et, nous oblige à dresser un bilan rapide qui dépasse le cadre de cette seule rentrée.

Si les créations de postes sont incontestables dans leur principe, leur nombre, et surtout leur visibilité sur le terrain sont assez loin des espoirs qu'avaient fait naître leur annonce. Les conditions de cette rentrée sont toujours marquées par la hausse démographique qui limite les effets positifs des créations de postes. La promesse des 60 000 postes à la fin du quinquennat ne sera pas tenue, faute d'avoir créé les conditions nécessaires pour rendre nos métiers attractifs et une part importante de ces postes a été perdue notamment dans le second degré. La rentrée 2016 n'est pas encore celle de l'amélioration des conditions d'étude des élèves, ni de travail des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation. Il est vrai qu'une partie importante des 60 000 postes a été absorbée par la formation initiale des enseignants. Si on peut se satisfaire du retour de la formation initiale, la FSU en dresse un bilan très mitigé, en grande partie dû au fait que les stagiaires sont utilisés comme des moyens d'enseignement à ½ temps.

Nous ne pouvons nous contenter d'un bilan chiffré tel qu'il est présenté dans les documents préparatoires, la rentrée 2016 étant aussi marquée par des choix politiques lourds pour le système éducatif. La mise en place des différentes dispositions liées à la loi de Refondation pose de multiples problèmes aux écoles et aux collèges, à leurs personnels et élèves, problèmes qui font l'objet d'un déni obstiné de la part de l'institution et d'une communication ministérielle tous azimuts qui exaspère les professionnels de terrain tant elle est en décalage avec la réalité vécue professionnellement et masque les difficultés réelles que soulèvent les décisions prises dans l'urgence pour certaines, contre l'avis majoritaire des personnels pour d'autres.

Dans le second degré, nos collègues sont confrontés à des classes surchargées, particulièrement en lycée, tandis que les 4 000 postes annoncés en corollaire de la réforme du collège – toujours très largement contestée sur le fond – ne trouvent aucune concrétisation, nous y reviendrons. La question du remplacement se pose déjà dans de nombreuses disciplines.

En collège, la réforme se met plus ou moins en place, contre l'avis majoritaire des personnels : les horaires disciplinaires sont diminués, au détriment de la formation des élèves ; le changement sur une seule année des programmes et la multiplication des réunions qu'engendrent les nouveaux dispositifs a épuisé les collègues : faute de pouvoir tout faire, chacun fera ce qu'il pourra ! Signe de l'autonomie accrue des établissements, les programmes sont organisés localement, le niveau à atteindre, les modalités d'évaluation nouvelles sont renvoyées au local : ce sont ainsi de profondes inégalités qui s'instaurent. L'exemple du LSUN est éclairant : imposé alors qu'il n'est pas opérationnel, il n'a pour seul effet que de contraindre, par avance, toute réflexion sur l'évaluation, en imposant de modalités qui ne sont pas partagées par les personnels.

En lycée, ce sont de nombreux élèves en plus qu'il faut accueillir. Si le redoublement était vécu comme un échec par l'élève, sa suppression pure et simple n'est pas une meilleure solution. Améliorer les conditions d'étude, diminuer les effectifs par classe, mettre en place des équipes pluri-professionnelles dans tous les établissements auraient été de vraies mesures en faveur de la réussite scolaire, pour éviter les décrochages. La mesure imposée par le ministère a augmenté le taux de passage vers la seconde GT et dévalorisé vers la seconde PRO, comme le montrent les bilans de rentrée. Dans notre académie, le choix a été fait de ne pas développer l'offre de formation de la voie PRO, ce que nous déplorons. Elle a aussi produit un flux vers les classes de 1^{ère} générale et technologiques déjà très fragilisées et qui présentent partout des effectifs pléthoriques, sans aucun accompagnement pédagogique particulier.

Dans le 1^{er} degré, en termes d'emplois, la rentrée a été marquée par des besoins en enseignants dans plusieurs départements. La demande syndicale d'appel à la liste complémentaire n'a pas été entendue au niveau académique alors que le ministère nous a rejoints dans ce sens. Nous demandons l'arrêt des recrutements des vacataires au bénéfice du recours à la liste complémentaire ou aux inéats. Concernant les remplacements, la situation va devenir rapidement compliquée, en effet, les marges de manœuvre sont très ténues en termes de capacité de remplacement. Cette situation est aggravée par les nouvelles dispositions réglementaires qui donnent davantage de décharge de direction aux petites écoles. Ces décharges sont assurées, à moyen constant, par les brigades de remplacement. Nous demandons à ce que ce besoin en postes soit anticipé pour la prochaine rentrée scolaire.

« Trop de travail non reconnu », une demande de négociation sur le temps de travail a été adressée au ministère. Le SNUipp-FSU a lancé une campagne syndicale depuis la rentrée invitant les personnels à boycotter les Activités Pédagogiques Complémentaires afin de récupérer du temps pour gagner en autonomie et en efficacité pédagogique et mettre en œuvre les nombreuses missions actuellement non prises en compte dans notre temps de travail.

Enfin, nous ne pouvons terminer cette déclaration sans évoquer le fait que la Région affiche désormais une claire volonté de mener une politique éducative active, en partenariat avec les 2 rectorats, comme en atteste la signature d'une convention cadre entre les 3 acteurs le 6/09/2016.

Cette convention, signée très rapidement après la mise en place de la coordination inter-académique à l'échelle de la nouvelle région, fait écho à des préoccupations que nous avons exprimées ici lors d'un CTA de fin d'année, lors de la mise en place de cette coordination : nous regrettons que notre Comité Technique n'ait pas été informé des orientations que porte cette convention et qui conditionnent, en partie, la politique rectorale. Le risque que nous avons pointé il y a à peine 6 mois, de voir prises des décisions en tournant le dos à la consultation des instances représentatives des personnels n'a pas tardé à se concrétiser. Notre Région serait-elle le laboratoire de la régionalisation de l'éducation ?